

Marie-Elisabeth Handman

LABORATOIRE D'ANTROPOLOGIE SOCIALE
EHESS - CNRS
PARIS

En France, l'insertion de la prostitution dans les politiques de sécurité urbaine s'est faite dans le cadre de la Loi sur la Sécurité intérieure (LSI), en 2003. Un tel choix s'inscrit dans une démarche de « tolérance zéro », laquelle ne concerne pas uniquement la France: comme l'a déjà souligné Loïc Wacquant (1999 et 2004) à propos des États-Unis, il s'agit plus en général de déplacer voire de raboter toutes les marques de la misère des espaces urbains, favorisant implicitement la présence de ceux et celles qui sont dans une démarche de consommation de biens et services considérés acceptables sur le plan normatif. À partir de ce constat, un certain nombre d'ouvrages récents (Lilian Mathieu, 2007; Marylène Lieber et al., 2010) ont privilégié une analyse de la prostitution en lien direct avec l'espace de la ville et les conflits avec les riverains. Sans limiter sa focale sur l'ancrage urbain du marquage qui pèse sur les prostitué-e-s, (l'ensemble du texte traite principalement des femmes, est-ce utile de laisser le masculin/féminin?) la présente contribution vise à articuler différentes modalités – actives et passives – de marquage qu'implique la prostitution, en incluant dans l'analyse le marquage infamant de la prostitution pour celles qui la pratiquent comme pour leurs enfants aussi bien que le marquage de leurs corps. L'architecture de cet article sur la prostitution parisienne est composée de trois sections portant respectivement sur le marquage symbolique, urbain et corporel que cette pratique implique.

LE MARQUAGE SYMBOLIQUE

Au dire des prostituées, le plus douloureux dans leur vie n'est pas le travail en lui-même, qu'elles sont nombreuses à apprécier, c'est la stigmatisation qui l'accompagne. Les médias et les maisons d'édition contribuent à donner une image glauque de la prostitution en ne publiant que des photos sinistres qui contribuent concourent à accroître ce marquage infamant.

Le stigmate qui frappe les prostituées les empêche de mener une vie « normale » dans la mesure où elles sont obligées de cacher leur activité à leur entourage et notamment à leurs enfants. Pas seulement parce qu'elles craignent le regard que pourrait porter sur eux leur entourage, mais aussi parce qu'elles craignent d'être jugées par eux. Ainsi, l'enfant d'une de nos informatrices a été exclu de son école élémentaire quand le directeur a appris l'activité de sa mère et d'autres, au collège, ont subi les quolibets et même les coups de camarades qui avaient surpris leurs mères sur le trottoir. L'expression « fils de pute » prend alors pour ces jeunes une résonance toute particulière. Le marquage est donc héréditaire et les enfants peuvent mettre du temps à comprendre et accepter. Il en est qui n'accepteront jamais ou bien très tard, après un long travail sur eux-mêmes.

La crainte du regard de l'autre explique pourquoi nombre de travailleuses du sexe ne se reconnaissent pas comme prostituées. C'est le cas des escortes, des actrices du cinéma porno, des masseuses qui ne renâclent pas devant ce qu'elles appellent « la finition », à savoir un acte sexuel consécutif au massage proprement dit, ou encore des danseuses de cabaret, strip-teaseuses et autres personnes dont l'activité consiste à exciter la libido des hommes. Car les prostituées transgressent l'ordre moral hégémonique qui requiert monogamie et gratuité de l'amour. En outre, elles travaillent dans la rue, souvent la nuit, et transgressent ainsi également la loi implicite selon laquelle les espaces extérieurs, la nuit surtout, appartiennent aux hommes. Cet ordre moral n'est cependant pas universel: dans La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel, Paola Tabet (2004) démontre à l'aide d'exemples choisis dans différentes sociétés que ni le multipartenariat ni l'échange de la sexualité féminine contre un don (en argent ou autre) ne sont des marqueurs de prostitution, puisque, au contraire, ces deux éléments peuvent faire partie des devoirs sociaux. Ce qui est universel, c'est d'une part l'obligation pour les

hommes de payer pour accéder à la sexualité féminine, y compris dans le cadre du mariage, et de traiter de putains les femmes qui s'écartent du cadre de la sexualité légitime définie par chaque société. En France, le marquage reste collé à la peau des femmes même lorsqu'elles sont parvenues à sortir de la prostitution ou qu'elles veulent s'arrêter de travailler, alors que dans certaines sociétés africaines, par exemple, une femme peut passer du mariage à la prostitution puis se remarier sans que son activité prostitutionnelle constitue le moindre frein à un retour à la vie conjugale.

En France, le cadre légitime de la sexualité féminine a évolué mais la liberté sexuelle entre adultes consentants reste limitée dans l'opinion publique par la difficulté à penser les relations sexuelles féminines indépendamment des sentiments. C'est pourquoi le multipartenariat séquentiel est admis, alors que le multipartenariat synchronique est toujours aussi mal vu. Selon l'Enquête sur la sexualité en France ; pratiques, genre, santé publiée en 2008 sous la direction de Nathalie Bajos et Michel Bozon, les deux-tiers des hommes dissocient sexualité et sentiments alors que les femmes ne sont qu'un tiers dans ce cas, pourcentages qui n'ont pas évolué depuis 1992, date de la première enquête d'ampleur nationale sur la sexualité en France.

Depuis 1946, la France est un pays abolitionniste¹. Cela signifie qu'elle tolère la prostitution, en attendant de pouvoir la faire disparaître. Les prostituées sont en effet considérées comme des victimes soit de souteneurs ou de mafias, soit de conditions économiques difficiles, soit encore d'abus sexuels ou de maltraitance dans leur enfance. Le 28 juillet 1960, la France signe la

Convention de New York de 1949 sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes (CEDAW), mais elle ne la ratifiera qu'en 1960. Dès lors le contrôle médico-social sera est aboli en vertu de l'article 6 de cette Convention qui stipule que « Chacune des parties de la présente Convention convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger ou abolir toute loi, tout règlement et toute pratique administrative selon lesquels les personnes qui se livrent ou sont soupçonnées de se livrer à la prostitution doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux ou se conformer à des conditions exceptionnelles de surveillance ou de déclaration. » Pourtant les femmes continueront à être fichées (forme de marquage indélébile), et ce jusqu'à aujourd'hui, mais désormais sans reconnaissance officielle : il s'agit en fait des modes opératoires de la police en vue de traquer les éventuels délinquants.

Sont délinquants, aux termes de la loi de 1946 et d'ordonnances de 1958, les proxénètes dont la définition, extrêmement large, englobe jusqu'aux conjoints, concubins, enfants majeurs ou amies cohabitantes des prostituées, ainsi que toute personne profitant des revenus de la prostitution d'autrui ou la favorisant, y compris les logeurs (proxénétisme hôtelier ou immobilier), les protecteurs ou les chauffeurs de taxi conduisant les prostituées sur leur lieu de travail (proxénétisme de soutien). Cette large définition du proxénétisme qui ne permet pas de faire le tri entre exploiters et alliés des prostituées est à la base de l'hypocrisie qui caractérise le traitement de la prostitution en France : la prostitution est tolérée, mais les moyens de l'exercer, réprimés. Et ils le sont plus encore depuis la loi de 2003 pour la sécurité intérieure (LSI) qui fait du racolage passif un délit passible de 3750 € d'amende et de deux ans d'emprisonnement. Cette loi permettra de renvoyer dans leur pays la plupart des femmes sans-papiers repérables au faciès, marque corporelle s'il en est, ainsi qu'à leur station debout sur les trottoirs, faisant fi de ses articles visant à protéger les victimes de la traite, articles destinés à mettre la législation en accord avec le Protocole dit de Palerme, ratifié par la France en 2002. Ce protocole dont le titre exact est « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants » a été élaboré en réponse

1- Le terme abolitionniste, emprunté au contexte de la lutte contre l'esclavage, a, dès son origine à la fin du XIXe siècle, connu deux acceptions : la volonté d'abolir le système dit « français », à savoir celui des maisons closes, afin de libérer les femmes qui y étaient exploitées, mais aussi abolir la prostitution elle-même. Le second courant a donné lieu au prohibitionnisme, le premier à la tolérance de la prostitution, mais non à sa reconnaissance comme métier qui, elle, caractérise le néo-réglementarisme. Alors que les féministes française ont dans leur très grande majorité soutenu les luttes des prostituées dans les années 70, elles sont aujourd'hui majoritairement abolitionnistes au sens de prohibitionnistes et sont très écoutées par les politiques. Certaines néo-réglementaristes sont pour la réouverture des maisons closes, d'autres pour la reconnaissance d'un statut de travailleuses indépendantes, ouvrant à tous les droits sociaux, y compris celui d'exercer à plusieurs dans un même lieu.

à l'augmentation du nombre des migrantes africaines, Européennes de l'Est, Chinoises... au sein de l'espace Schengen depuis le milieu des années quatre-vingt dix. Un grand nombre de ces migrantes se prostituent et sont censées être sous la coupe de proxénètes mafieux. En réalité la plupart d'entre elles ont des dettes à l'égard de passeurs, mais une fois leur dette payée, elles sont libres. Leur problème est qu'elles n'ont pas de titres de séjour, que la loi leur en promet pour trois mois si elles dénoncent leurs proxénètes, mais elles n'ont pas de proxénète à dénoncer et par conséquent elles sont renvoyées à la frontière lorsqu'elles sont prises par la police.

LE MARQUAGE DU TERRITOIRE DE LA VILLE

Le temps n'est plus où les maisons de tolérance se signalaient par une lanterne rouge. Dans le Paris post-1946, les femmes qui se prostituent sont dans la rue et travaillent soit à pied, soit en voiture, soit depuis les années soixante-dix en camionnette.

Pour celles qui travaillent à pied et dont les passes ont lieu bien souvent dans la voiture du client, se posent deux sortes de conflits de territoire : avec leurs collègues et avec les riverains. Ces territoires ne sont pas marqués au sens matériel du terme. Ce sont des bouts de trottoir dont il est convenu qu'ils appartiennent aux plus anciennement installées. Durant l'enquête pour la Mairie de Paris, nous avons eu vent de violentes bagarres sur les boulevards Est des Maréchaux entre Africaines et Roumaines auxquelles n'a mis fin que l'intervention de jeunes des cités adjacentes qui s'improvisaient « protecteurs » des premières en volant et violant les secondes. Catherine Deschamps (2003) décrit la manière dont se règlent les questions de territoire entre « traditionnelles » et « jeunes arrivantes ». La violence n'en est pas absente. Toutefois, il arrive qu'une ancienne prenne une nouvelle sous son aile. Elle lui apprendra à travailler, la mettra en garde contre les dangers du métier (vols, viols et même meurtres) et la défendra contre les autres traditionnelles. Les conflits de territoire entre prostituées et riverains peuvent soit se régler à l'amiable, soit nécessiter l'intervention de la police ou des actions de la municipalité. Dans la période de chasse à la prostitution de rue consécutive à la loi de 2003, c'est la deuxième formule qui s'est imposée et, aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de prostitution

visible dans les rues de Paris à trois exceptions près : les quartiers chauds traditionnels, certaines rues du XVIII^e arrondissement et les bois qui bordent Paris à l'est et à l'ouest.

Dans les quartiers chauds traditionnels (entre la Madeleine et les grands magasins, rue Saint-Denis et rues adjacentes), les femmes louent des studios et attendent les clients au bas de l'immeuble. Elles marquent le territoire par leur habillement provoquant, leur station debout, mais aussi par leur convivialité avec les commerçants de ces rues, notamment les cafés, dont elles sont de bonnes clientes. Leurs relations avec les riverains ne posent pas problème : elles font partie du paysage. Mais ce paysage s'est rétréci depuis quelques années : toute la partie Sud de la rue Saint-Denis, vouée à la réhabilitation, a été interdite à la prostitution – visible du moins, car des sex-shops se sont installés dont on sait, ce n'est un secret pour personne, que des transactions sexuelles se déroulent dans les arrière-boutiques ou à l'étage.

À Pigalle, quartier chaud également, il n'y a pratiquement plus de prostitution de rue. En revanche, on y trouve de nombreux sex-shops, des « sexodromes » (lieux où l'on peut voir des films pornos) et des bars à hôtesse. Sous la pression des lobbies abolitionnistes et avec la nécessité de « faire du chiffre » dans l'arrestation de proxénètes, la Brigade de répression du proxénétisme a fermé nombre de bars entre 2006 et 2008, au grand dam des jeunes femmes qui y travaillaient et ne s'estimaient en rien exploitées. Quelque six mois plus tard, ces bars ont ré-ouvert, rachetés, disent les anciennes hôtesse, par la mafia russe qui y exploite de véritables esclaves. Toutefois, je ne suis pas allée vérifier ces dires. Autant sex-shops et sexodromes sont visiblement des lieux de consommation sexuelle, au moins visuelle (de grandes photos et affiches en font foi), autant les bars à hôtesse ne se signalent par aucun marquage particulier. Mais tout un chacun sait que les bars dans ce quartier offrent des plaisirs qu'on ne trouve pas ailleurs, sinon dans certains grands cafés des Champs-Élysées.

À côté de ces lieux que l'on peut repérer grâce aux guides touristiques qui n'en font pas mystère, il existe une prostitution à pied beaucoup plus discrète, celle des Chinoises de la place de la République, du boulevard Saint-Martin et de la Porte de Clichy. Celles-ci sont des « marcheuses ». Si leur territoire est bien délimité,

il n'est pas pour autant marqué. Les hommes qui suivent ces femmes jusqu'à un hôtel où aura lieu la passe, font semblant de ne pas être entrés en relation avec elles tant qu'ils sont dans la rue. Le territoire a néanmoins été bien repéré par le bus de prévention de Médecins du Monde, le Lotus Bus, dont le personnel parle le chinois; la police qui n'est pas aveugle a bien remarqué le manège de ces femmes qui pourtant n'ont jamais l'air de racoler, mais elle ne fait que rarement des arrestations parmi elles. C'est que leur attitude discrète ne gêne pas les riverains, elles ne font l'objet d'aucune plainte. Ce n'est pas toujours le cas des Africaines et Maghrébines qui tapinent dans le XVIII^e arrondissement, soit boulevard d'Ornano près du métro Marcadet-Poissonniers, soit à la Goutte d'Or et qui sont surveillées de près, comme tous les habitants de ces quartiers populaires, donc « dangereux ».

Autre lieu de prostitution pédestre: le Bois de Boulogne. On y rencontre aussi bien de vieilles traditionnelles, assises sur des bancs ou sur un pliant, que de somptueuses transsexuelles habillées comme les femmes de la rue Saint Denis. Les bagarres pour le territoire ou pour d'autres motifs entre Brésiliennes, Équatoriennes et autres Latino-Américaines ne sont pas rares et, en dépit des descentes de police à la recherche de sans-papiers ou de drogue, le Bois ne désemplit pas. Les étrangères renvoyées à la frontière reviennent ou sont remplacées par d'autres. D'une certaine manière, les prostituées du Bois sont protégées, sinon des agressions_ et elles sont nombreuses depuis que la LSI a donné un sentiment de légitimité aux « casseurs de putes » _, du moins du risque de fermeture du Bois, car celui-ci continue à être une attraction touristique rentable pour Paris et Boulogne-Billancourt, même si la prostitution masculine a été évacuée de la Porte Dauphine, à l'orée du Bois, où elle s'est exercée tout au long des années quatre-vingt-dix et jusque vers 2005.

Enfin, derniers lieux où les prostitués des deux sexes sont à pied: les gares et leurs alentours, notamment les gares de l'Est et du Nord. Il s'agit là d'une population d'exclus, en errance, des deux sexes; la plupart sont usagers de drogues et certains se prostituent de temps à autre, d'autres plus régulièrement. Les passes, lorsqu'elles n'ont pas lieu dans les toilettes des gares, se font dans les hôtels des environs. Entre eux,

ils se connaissent, choisissent d'être amis avec tel ou tel groupe, ou bien de rester isolés. Ils se déplacent au sein de leur territoire, mais on ne saurait dire que celui-ci est marqué. Puisqu'ils ne revendiquent pas telle ou telle place, et comme la plupart parviennent à rester propres grâce aux associations qui les prennent en charge, ils ne se distinguent guère des voyageurs en partance qui attendent leur train ou déambulent dans la gare. Seuls les passants qui recherchent une aventure et savent que les gares peuvent en procurer captent les regards que certains leur envoient.

En revanche, bien marqué est le territoire des prostituées qui travaillent en camionnette, rangée le long de certains boulevards du nord de la ville ou dans des allées bien précises du Bois de Vincennes, les seules dont la police ne les chasse pas. Le marquage se fait à l'aide d'une bougie posée sur le tableau de bord, qui indique aux clients que la voie est libre. À Vincennes, de nombreux conflits ont eu lieu avec la police entre 2002 et 2005. Le but du commissariat du XI^e arrondissement était de limiter le nombre de camionnettes dans le Bois. Il y est parvenu à force de contraventions pour stationnement illicite et de renvoi d'étrangères à la frontière. Aujourd'hui la trentaine de traditionnelles qui ont « le droit » de rester travailler tranquillement.

LE MARQUAGE CORPOREL

Aujourd'hui, hormis rue Saint-Denis, rue Joubert ou dans le Bois de Boulogne, il est devenu impossible de distinguer une prostituée d'une autre femme. Autrefois, toutes les prostituées « s'habillaient » pour travailler. On connaît les images d'Épinal: talons haut, bas résille, jupe très courte et soit très serrée, soit évasée à volants, décolleté généreux, manteau de fourrure, maquillage outrancier... Cependant cette image ne reflète pas la variété des modes qui caractérisaient chaque quartier de prostitution dans les années quarante et 50, et dont témoignent les aquarelles de Charles Picart Le Doux. Cependant, quelque aient été les différences entre elles, toutes les prostituées étaient reconnaissables à leurs vêtements et leur maquillage. Avant que la police ne les expulse de Paris, les jeunes prostituées africaines étaient toutes vêtues, hiver comme été, d'un léger short en dentelle blanche et d'un t-shirt décolleté, cependant que les traditionnelles ou

les filles de l'Est s'habillaient comme tout le monde, à l'exception pour les filles de l'Est de bottes à très hauts talons. Les traditionnelles, généralement beaucoup plus âgées, autour de la cinquantaine, préféraient les escarpins ou les chaussures plates. Travailler debout pendant des heures chaque jour, perchée sur de hauts talons, vous abîme les pieds et le dos, et les prostituées âgées souffrent de bien des maux du squelette, et c'est là encore un marquage.

L'un des arguments des abolitionnistes consiste à dire que la preuve que les prostituées sont dégoûtées par leur travail est qu'elles se changent et se lavent fréquemment en arrivant chez elles pour effacer la souillure. Mais à cela les prostituées répondent qu'il est normal de se changer en arrivant chez soi après une journée de travail et que, du temps où elles s'habillaient et se maquillaient de manière voyante, c'était parce que pour elles, la prostitution était un théâtre et elles se devaient de porter des habits de scène. Sans doute aussi, celles qui avaient des enfants ne souhaitaient-elles pas être vues par eux dans leur tenue de travail. Aujourd'hui alors que presque toutes s'habillent sans affectation, elles vont quand même fréquemment chez l'esthéticienne ou le coiffeur – quand elles ne portent pas une perruque.

Bien des prostituées portent un tatouage, souvent au bas du dos, parfois sur l'épaule, sur le bras ou à la cheville. Pour les unes, il est un signe de fidélité à un mari, un compagnon ou une compagne. Souvent le partenaire a disparu de leur vie, mais le tatouage est resté. Pour d'autres, et ce n'est pas incompatible, c'est un signe de reconnaissance avec les collègues: les tatouages font l'objet de commentaires, d'appréciations entre les prostituées. Et l'on sait que le tatouage est un marqueur de groupe. En Occident, il a commencé chez les marins qui ont découvert la Polynésie au XVIII^e siècle; puis il a été adopté par les légionnaires; il s'est répandu chez les camionneurs, dans les prisons..., bref, il a marqué et marque encore des groupes d'hommes longtemps privés de femmes de par leur profession ou leur incarcération. Si les femmes avec qui j'ai parlé ont mis l'accent sur l'aspect fidélité à un amoureux ou à une compagne, ou encore sur le côté esthétique, il n'en reste pas moins que les prostituées ont été les premières à s'approprier un marquage masculin, transgressant ainsi une fois de plus les contraintes imposées

aux femmes que je mentionnais au début de cet article.

Cependant il arrive aussi que le corps des prostituées soit marqué par les coups qu'elles ont reçus: cicatrices en tout genre, énucléation... Ces coups proviennent soit des proxénètes, soit des maris jaloux, soit des « casseurs de putes » et, pour les travestis ou transsexuelles, des policiers ou... des collègues. Les usagères de drogue portent également la trace de leur addiction lorsqu'elles se piquent. Il est vrai, néanmoins, qu'elles ne sont pas considérées par les autres prostituées comme des professionnelles. Dans la hiérarchie des prostituées que je n'aborderai pas ici, les toxicomanes se situent tout au bas de l'échelle, plus bas encore que les occasionnelles qui ne se droguent pas mais sont censées casser les prix et ne pas respecter les codes de déontologie...

Toutes les traditionnelles disent qu'elles reconnaissent au premier coup d'œil une prostituée même vêtue normalement. Cette capacité de reconnaissance, qui ressemble beaucoup à celle dont font preuve les religieuses qui reconnaissent au premier coup d'œil une religieuse même défroquée, laisse à penser que bien des marques, invisibles aux yeux des profanes, restent ancrées dans les habitus des prostituées.

VERS UNE CONCLUSION : SORTIR DU STIGMATE

Les risques liés pour les prostituées à la LSI ont entraîné un changement radical du visage de la prostitution dans Paris. À l'exception des traditionnelles qui ne sont plus toutes jeunes, la plupart travaillent de manière invisible pour les riverains: les escortes qui racolent sur Internet se sont multipliées, les masseuses dans des salons également. S'est accru parallèlement le nombre des sites de prostitution masculine. L'arrivée massive des hommes dans la prostitution par le biais d'Internet, consécutive non seulement à la LSI mais à l'acceptation plus ouverte des homosexuels par le public, s'est traduite par une mobilisation très intense des prostitués des deux sexes pour obtenir des droits. Ces luttes vont de pair avec la mobilisation des prostituées en Europe, dont la première conférence internationale s'est tenue à Bruxelles en 2005. L'un des slogans lancés par le réseau Droits et Prostitution en France, réseau qui regroupe des associations locales de prostitué-e-s, est « Pute et fière de l'être ». Ce slogan et les modalités d'action du réseau, dont cer-

tains concepteurs ont milité à Act-Up et en reprennent les façons de faire, ne rencontrent pas toujours l'assentiment des traditionnelles, habituées à se dissimuler, mais le réseau s'étend parmi les jeunes, les transgenres, les associations communautaires et leurs alliés (clients, avocats, chercheurs, cinéastes, journalistes...).

Depuis 2007 se tiennent chaque année à Paris des Assises de la prostitution qui, depuis 2009, sont accueillies dans des lieux prestigieux (en 2009 au Théâtre de l'Odéon à Paris, en 2010 elles se tiendront au Sénat). Ces Assises, auxquelles sont conviées des représentantes d'autres pays, permettent de comparer les avantages et inconvénients des systèmes néoréglementaristes (tels qu'ils existent en Hollande, en Allemagne ou en Suisse), d'affiner les arguments contre le prohibitionnisme tel qu'il se manifeste en Suède avec la criminalisation des clients, et de rechercher le statut qui conviendrait le mieux à la France: comme en Suisse, les prostitué(e)s souhaitent pouvoir être déclaré(e)s travailleurs ou travailleuses indépendant(e)s, s'associer sans tomber sous le coup du proxénétisme, être salarié(e)s pour ceux et celles qui le souhaitent, bref rejoindre le lot commun des travailleurs français, avec les droits sociaux afférents. Cela suppose que soient éliminés du Code pénal les articles afférant au proxénétisme. Les véritables proxénètes ou membres de mafias pouvant être poursuivis sous d'autres chefs d'inculpation.

Chaque année les Assises sont précédées ou suivies d'une Pute Pride qui défile dans les rues de la capitale, les marcheurs se munissant de parapluies rouges, signe européen de ralliement des putés fières de l'être. À l'issue des Assises de 2009 s'est créé un syndicat, le STRASS, syndicat du travail sexuel, qui défend les prostituées en bute à la justice et prépare les Assises. Mais déjà une partie des prostituées a fait sécession et créé un autre syndicat, Pro-sexe, au motif que le STRASS ne prend pas assez en compte l'opinion des traditionnelles et qu'il n'est pas assez démocratique. La force du STRASS est qu'il s'adresse à tous les travailleurs sexuels, escortes, acteurs et actrices porno, masseuses..., y compris donc tous ceux et celles qui ne se considèrent pas comme prostitué(e)s. Les traditionnelles, en revanche, ont du mal à se définir autrement mais souhaitent rétablir la dignité de ce terme.

Tout comme l'homophobie ou la transphobie n'ont pas disparu avec le Pacs ou la récente démedicalisation de la transsexualité (démedicalisation annoncée comme un progrès contre la transphobie, mais qui aura pour conséquence que la Sécurité sociale ne prendra plus en charge les traitements et les opérations), le stigmate de putain, la marque infamante, ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Du moins est lancé un mouvement qui permettra peut-être d'en atténuer les effets.

Ouvrages cités

- Nathalie Bajos et Michel Bozon (dir.), 2008, *Enquête sur la sexualité en France; pratiques, genre, santé*, Préface de Maurice Godelier, Paris, La Découverte.
- Bonmariage Sylvain, 1951, *Gagneuses! Chronique de l'amour vénal à Paris*, Paris, Éditions de la Clé d'Or. Illustrations de Charles Picart Le Doux.
- Burlacu Roxana, 2009, *La vie qu'on a. L'histoire d'une fille de l'Est*, Préface de Marie-Laurence Flahaux, Postface de Jean-Michel Chaumont, Paris, L'Harmattan/Pepper.
- Chaumont Jean-Michel, 2009, *Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*, Paris, La Découverte.
- Deschamps Catherine, 2003, « Clandestinité et partage de territoire. La prostitution de rue à Paris », in « Dossier Femmes violentées, femmes violentes », *Gradhiva* 33, pp. 103-109.
- Handman Marie-Élisabeth et Janine Mossuz-Lavau (dir.), 2005, *La prostitution à Paris*, Paris La Martinière.
- Lieber Marylène et al., 2010, *Cachez ce travail que je ne saurais voir. Ethnographies du travail du sexe*, Lausanne, Editions Antipodes.
- Maîtresse Nikita & Thierry Schaffauser, 2007, *Fières d'être putés*, Paris, L'altiplano, coll. Agit'prop.
- Mathieu Lilian, 2007, *La condition prostituée*, Paris, Les éditions textuel.
- Redoutey Emmanuel, 2005, « Trottoirs et territoires, les lieux de prostitution à Paris in Marie-Élisabeth Handman, Janine Mossuz-Lavau (dir.), *La prostitution à Paris*, Paris, La Martinière, pp. 39-89.
- Reynaud-Maurupt Catherine, Malika Amaouche, Sandrine Halfen, Gérard Rimbart, mars 2009, *Conduites addictives, errance, prostitution à l'intérieur et aux abords des gares du Nord et de l'Est, Paris, 10e arrondissement. Étude ethnographique et qualitative. États des lieux, besoins et ressources en 2008*. Rapport d'étude à l'atten-

tion de Préfecture de Paris – Mission Toxicomanie, Ville de Paris – Mission de prévention des toxicomanies, Direction des affaires sanitaires et sociales de Paris – Service santé publique, SNCF, pôle sociétal.

- Spira Alfred, Nathalie Bajos et le groupe ACSF, 1993, *Les comportements sexuels en France*, Paris, La Documentation française.
- Tabet Paola, 2004, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan.
- Loïc Wacquant, Loïc, 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.
- Loïc Wacquant Loïc., 2004, *Punir les pauvres*, Marseille, Agone.

Émissions de télévision

- Jean-Paul Delarue, Toute une histoire, France 2, « Comment grandissent les enfants de prostituées ? », diffusée le 21 janvier 2008.
- Jean-Paul Delarue, Toute une histoire, « Avoir honte de ses parents », diffusée le 11 décembre 2009.

Site consulté

- Zoughebi Henriette, Plus de pornographie à l'Assemblée Nationale, mais de la prostitution au Sénat, <http://sisyphe.org/spip.php?article3530>, consulté le 26 février 2010.